

Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur

Pour le demandeur

- Lisez les renseignements généraux.
- Remplissez toutes les sections du formulaire et les annexes qui correspondent à votre situation.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.
- Lisez l'annexe *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou son tuteur* pour savoir quels documents joindre à votre demande.
- Joignez le paiement.
- Notez que le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

N'oubliez pas d'inclure **une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social** qui déclare avoir évalué ou suivi la personne visée par la demande et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié.

Section 1 : Renseignements sur le demandeur (parent ou tuteur de la personne visée par la demande)

1. Nom de famille		2. Prénom usuel		3. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule)	
4. Adresse de domicile (numéro, rue)			Appartement	5. Ville, village ou municipalité	
6. Province			7. Code postal	8. Pays	
9. Ind. rég.	Téléphone (domicile)		10. Ind. rég.	Téléphone (cellulaire)	
11. Ind. rég.		Téléphone (autre)		Poste	
12. Courriel (seulement si vous désirez être contacté par ce moyen)			13. Qualité du demandeur <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur		
14. Date de naissance Année Mois Jour		15. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)			

Section 2 : Renseignements sur la personne de 14 à 17 ans visée par la demande

16. Nom de famille		17. Prénom usuel		18. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule)	
19. Adresse si elle diffère de celle du demandeur (numéro, rue, appartement, ville, village ou municipalité, province ou pays)					20. Code postal
21. Mention du sexe avant le changement demandé <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin		22. État matrimonial <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> Divorcé		23. Date de naissance Année Mois Jour	
24. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)					
25. La personne visée par la demande est-elle domiciliée au Québec depuis au moins un an? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		26. A-t-elle la citoyenneté canadienne? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		27. Date Année Mois Jour	
28. Nom de famille du parent si celui-ci diffère du demandeur		29. Prénom du parent si celui-ci diffère du demandeur		30. Qualité du parent <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère	
31. Adresse du parent si elle diffère de celle du demandeur (numéro, rue, appartement, ville, village ou municipalité, province ou pays)					32. Code postal
33. Nom de famille de l'autre parent		34. Prénom de l'autre parent		35. Qualité du parent <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère	
36. Adresse de l'autre parent si elle diffère de celle du demandeur (numéro, rue, appartement, ville, village ou municipalité, province ou pays)					37. Code postal
38. La personne visée par la demande a-t-elle des enfants? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non → Si vous avez répondu Oui à la question 38, remplissez l'annexe <i>Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe</i> .					

Section 3 : Renseignements sur l'époux de la personne visée par la demande, s'il y a lieu

39. Date du mariage Année Mois Jour		40. Lieu du mariage (ville, village ou municipalité, province ou pays)			
41. Nom de famille		42. Prénom usuel		43. Date de naissance Année Mois Jour	

Section 4 : Renseignements complémentaires sur la personne visée par la demande

44. La personne visée a-t-elle déjà obtenu une décision administrative ou un jugement de changement de la mention du sexe au Québec ou ailleurs? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	45. Si vous avez répondu Oui à la question 44, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la décision ou du jugement.
46. La personne visée a-t-elle déjà obtenu une décision administrative ou un jugement de changement de nom? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	47. Si vous avez répondu Oui à la question 46, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la décision ou du jugement.
48. Une décision ou un jugement a-t-il déjà changé la filiation de la personne visée? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	49. Si vous avez répondu Oui à la question 48, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année du jugement.
50. Un jugement concernant la déchéance de l'autorité parentale du père ou de la mère a-t-il déjà été prononcé pour la personne visée? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	51. Si vous avez répondu Oui à la question 50, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année du jugement.
52. Un tuteur a-t-il été désigné légalement pour la personne visée? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	53. Si vous avez répondu Oui à la question 52, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la désignation.

Section 5 : Objet de la demande

54. Mention du sexe demandée <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	Répondez aux questions 55 et 56 seulement si vous demandez également le changement du prénom usuel ou des autres prénoms de la personne visée par la demande.
55. Prénom usuel demandé	56. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule) demandés

Section 6 : Consentement de la personne visée par la demande

Une demande de changement de la mention du sexe visant une personne de 14 à 17 ans ne peut être présentée par un de ses parents ou son tuteur que si cette dernière y consent.

Pour plus d'information sur le consentement, consultez la section « Consentement de la personne de 14 à 17 ans » à la page 2 des renseignements généraux et directives.

57. Consentement de la personne visée par la demande <input type="checkbox"/> Je confirme avoir pris connaissance de cette demande de changement de la mention du sexe et, s'il y a lieu, de prénoms et j'y consens.	58. Date
X _____ Signature de la personne visée par la demande	Année Mois Jour

Section 7 : Motifs et déclaration sous serment

Remplissez cette section devant un commissaire à l'assermentation ou toute autre personne autorisée à recevoir une déclaration sous serment. Pour plus d'information, consultez la section « Déclaration sous serment » à la page 2 des renseignements généraux.

Renseignements sur le demandeur	
59. Nom de famille	60. Prénom usuel
Motifs et déclaration sous serment	
61. Déclaration du parent ou du tuteur Je déclare solennellement* :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ que la mention du sexe que je demande pour mon enfant mineur est celle qui correspond le mieux à son identité de genre; ▪ que mon enfant mineur assume cette identité de genre; ▪ que je comprends le sérieux de la démarche de mon enfant mineur; ▪ que ma démarche pour mon enfant mineur est faite de façon volontaire et que mon consentement est libre et éclairé; ▪ qu'à ma connaissance les renseignements fournis et les motifs exposés dans la présente demande sont exacts et complets. 	
X _____ Signature du demandeur (obligatoire)	Année Mois Jour

Renseignements sur la personne autorisée à recevoir le serment

62. Nom de famille	63. Prénom usuel	64. Ind. rég.	Téléphone	Poste
65. Occupation (précisez l'ordre professionnel, s'il y a lieu)				
66. Personne autorisée à recevoir le serment Déclaré solennellement devant moi à _____, ce _____.				67. Numéro de commissaire ou sceau de la personne autorisée
X _____ Signature de la personne autorisée (obligatoire)				

Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur (*suite*)

Section 8 : Mode de paiement

Si le paiement est fait par carte de crédit, la signature du titulaire de la carte est obligatoire, même s'il s'agit de la personne qui signe la demande. Si le titulaire de la carte de crédit ne signe pas à l'endroit approprié, la demande sera refusée.

Consultez la section « Coûts de traitement » à la page 1 des renseignements généraux afin de déterminer la somme totale à payer selon la situation.

68. Somme totale à payer

\$

- 69.
- Argent comptant (à un comptoir de services)
 - Carte de débit (à un comptoir de services)
 - Mandat postal ou bancaire
 - Chèque
- } À l'ordre du
Directeur de l'état civil

70. Carte de crédit

VISA

--	--	--	--



MasterCard

J'autorise le Directeur de l'état civil à porter au compte de ma carte de crédit la somme inscrite à la case 68.

X

Signature du titulaire de la carte de crédit (**obligatoire**)

71. Date d'expiration

Mois	Année

*** Avertissement**

En vertu des articles 131 et 132 du Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46), quiconque fait, avec l'intention de tromper, une fausse déclaration après avoir prêté serment ou fait une affirmation solennelle, dans un affidavit, une déclaration solennelle, un témoignage écrit ou verbal devant une personne autorisée par la loi à permettre que cette déclaration soit faite devant elle, en sachant que sa déclaration est fausse, commet un parjure et est coupable d'un acte criminel.

ANNEXE

**Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans
visée par la demande de changement de la mention du sexe**

Important

- Inscrivez les renseignements demandés sur tous les enfants de la personne visée par la demande.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.

Renseignements sur les enfants de la personne visée par la demande

Enfant	1. Nom de famille	2. Prénom usuel	3. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)
	4. Mention du sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	5. Date de naissance Année Mois Jour	6. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)
	7. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	8. Prénom du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	
Enfant	1. Nom de famille	2. Prénom usuel	3. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)
	4. Mention du sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	5. Date de naissance Année Mois Jour	6. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)
	7. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	8. Prénom du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	
Enfant	1. Nom de famille	2. Prénom usuel	3. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)
	4. Mention du sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	5. Date de naissance Année Mois Jour	6. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)
	7. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	8. Prénom du parent de l'enfant qui n'est pas le demandeur	

Utilisez une feuille supplémentaire si nécessaire.

ANNEXE
Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs
au changement de la mention du sexe ou de nom
d'une personne de moins de 18 ans

Important

- Lisez les renseignements généraux.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.

Simplification de vos démarches

Si le changement demandé prend effet, le Directeur de l'état civil en avisera certains ministères et organismes gouvernementaux en leur transmettant les renseignements nécessaires pour modifier la mention du sexe et, s'il y a lieu, le prénom inscrit au dossier de la personne visée dans ces organisations et ainsi vous éviter les démarches à accomplir auprès d'elles relativement à ce changement. Vous n'aurez pas à leur fournir un certificat de changement de nom ou de changement de la mention du sexe et un nouveau certificat de naissance comme preuve du changement. Notez que vous devrez quand même communiquer avec la Régie de l'assurance maladie du Québec afin d'obtenir une nouvelle carte d'assurance maladie.

Les ministères et organismes qui seront automatiquement avisés sont les suivants :

■ **Régie de l'assurance maladie du Québec**

Pour modifier la mention du sexe et, s'il y a lieu, le prénom inscrit au dossier dans le cadre du régime d'assurance maladie et du régime public d'assurance médicaments, le cas échéant.

■ **Retraite Québec**

Pour modifier la mention du sexe et, s'il y a lieu, le prénom inscrit au dossier dans le cadre du Régime de rentes du Québec et de la mesure de Soutien aux enfants.

Le Directeur avisera également le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Retraite Québec (pour les régimes de retraite du secteur public), le Curateur public du Québec ainsi que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail s'ils sont visés par les réponses que vous fournirez dans ce formulaire.

Attention! Vous devez vérifier si la personne visée par le changement a des démarches à accomplir auprès d'autres ministères et organismes.

Renseignements sur la personne visée par le changement

1. Nom de famille		2. Prénom usuel avant le changement demandé	
3. Mention du sexe avant le changement demandé <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin		4. Date de naissance Année Mois Jour	
		5. Numéro d'assurance sociale	

Régie de l'assurance maladie du Québec

6. Inscrivez le numéro d'assurance maladie de la personne visée par le changement. Dès que vous serez avisé que le changement a pris effet, **vous devez communiquer avec la Régie de l'assurance maladie du Québec pour obtenir une nouvelle carte d'assurance maladie**, car celle dont elle est titulaire ne sera plus valide.

Numéro d'assurance maladie

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

7. La personne visée par le changement a-t-elle un dossier au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (programme d'aide financière, programme d'aide et d'accompagnement social, programme, mesure ou service d'aide à l'emploi, programme de qualification professionnelle ou sommes dues au Centre de recouvrement)?

Oui Non

Si vous avez répondu Oui, indiquez le numéro de dossier au Ministère (CP-12) et, s'il y a lieu, le numéro de qualification professionnelle.

Numéro de dossier au Ministère

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de qualification professionnelle

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Retraite Québec – Régimes de retraite du secteur public (RREGOP, RRPE ou autre)

8. La personne visée par le changement reçoit-elle des prestations d'un régime de retraite du secteur public ?

Oui Non

Curateur public du Québec

9. La personne visée par le changement fait-elle l'objet d'une tutelle des biens?

Oui Non

Si vous avez répondu Oui, indiquez la situation qui s'applique.

Tutelle des biens assumée par le Curateur public du Québec

Tutelle des biens assumée par un tuteur privé

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

10. La personne visée reçoit-elle des prestations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (indemnités de remplacement du revenu, indemnités de décès, remboursement de médicaments, paiement d'une prothèse auditive, allocations d'aide personnelle à domicile, des soins ou des traitements, etc.)?

Oui Non

Si vous avez répondu Oui, indiquez son numéro de dossier à la Commission. **Les renseignements seront transmis seulement si le numéro de dossier est inscrit.**

Numéro de dossier à la Commission

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



ANNEXE

Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou son tuteur

Important

- Cochez les cases qui correspondent à la situation de la personne de 14 à 17 ans visée par la demande pour avoir la liste de tous les documents que vous devez joindre.
- Notez que sur les documents d'identité et preuves de domicile exigés, les nom de famille et prénom mentionnés doivent correspondre à ceux inscrits dans la demande et ses annexes.

Documents sur l'identité du demandeur et de la personne visée par la demande

- Joignez la photocopie lisible d'un document d'identité valide avec photo et signature pour le demandeur et la personne visée par la demande.
- Joignez la photocopie lisible de deux preuves d'adresse du domicile du demandeur, l'une datée d'au plus **un mois** et la deuxième d'au moins **douze mois** à compter de la date de présentation de votre demande. Une seule preuve d'adresse de domicile est exigée pour la personne née au Québec mais qui n'y est plus domiciliée.

Autres documents à joindre à votre demande

Renseignements fournis dans le formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou son tuteur*

- Case 22** : Si vous avez indiqué que la personne visée par la demande est divorcée, joignez une copie du jugement irrévocable ou du certificat de divorce. Si vous avez indiqué qu'elle est veuve et que le décès de son conjoint a eu lieu hors du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant le décès délivré par un officier d'état civil compétent du pays ou de la province où le décès a eu lieu.
- Case 24** : Si vous avez inscrit un lieu de naissance hors du Québec et que la naissance de la personne visée par la demande n'est pas inscrite au registre de l'état civil du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant la naissance délivré par l'officier d'état civil compétent du pays ou de la province où la naissance de la personne visée par la demande a eu lieu ainsi que le formulaire rempli *Demande d'insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte d'état civil fait hors du Québec*.
- Case 26** : Si vous avez répondu Oui et que la personne visée par la demande est née hors du Canada, joignez une photocopie recto verso de son certificat de citoyenneté canadienne.
- Case 40** : Si vous avez inscrit un lieu de mariage hors du Québec et que cet événement n'est pas inscrit au registre de l'état civil du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant le mariage délivré par l'officier d'état civil du pays ou de la province où le mariage a eu lieu.
- Case 44** : Si vous avez répondu Oui, joignez une photocopie de la décision administrative ou du jugement par lequel le changement de la mention du sexe a été autorisé ou refusé. Joignez également une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État de votre domicile, qui déclare avoir évalué ou suivi la personne visée par la demande et qui est d'avis que le changement de cette mention du sexe demandé est approprié compte tenu de la déclaration sous serment faite à l'appui de la demande initiale.
- Cases 46, 48, 50 et 52** : Si vous avez répondu Oui, joignez **une photocopie du document de référence**, soit de la décision administrative, du jugement par lequel le changement de nom a été autorisé ou refusé, de la décision administrative ou du jugement modifiant la filiation de la personne visée, du jugement prononçant la déchéance de l'autorité parentale du père ou de la mère de la personne visée ou du jugement, du testament ou de la déclaration déposée au Curateur public du Québec désignant un tuteur à la personne visée.

Autres documents à joindre

- Lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État du domicile de la personne visée par la demande, qui déclare avoir évalué ou suivi la personne visée par la demande et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié.
- Annexe – *Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe*, le cas échéant.
- Annexe – *Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement de la mention du sexe ou de nom d'une personne de moins de 18 ans*.
- Annexe – *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou son tuteur*.

Renseignements généraux sur la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur

Ne transmettez pas ce document avec votre demande.

Que devriez-vous savoir?

Pour présenter une demande de changement de la mention du sexe pour une personne de 14 à 17 ans, vous devez être le père, la mère ou le tuteur de cette personne. La personne visée par la demande doit être de citoyenneté canadienne et être domiciliée au Québec depuis au moins un an. Cependant, le Directeur de l'état civil peut modifier la mention du sexe figurant sur l'acte de naissance de la personne visée par la demande si elle est née au Québec, mais n'y est plus domiciliée, pourvu qu'une telle modification ne soit pas possible dans le pays ou la province où elle est domiciliée. Dans cette situation, il vous appartient de faire la démonstration de l'impossibilité d'obtenir la modification dans le pays ou la province du domicile de la personne visée. Pour plus d'information à ce sujet, communiquez avec nous.

Vous devez appuyer votre demande par la déclaration sous serment prévue à la section 7 du formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur*.

Votre demande doit aussi être appuyée par une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État de son domicile, qui déclare avoir évalué ou suivi la personne visée par la demande et qui est d'avis que le changement de la mention du sexe demandé est approprié. Si la personne visée par la demande a déjà obtenu un changement de la mention du sexe, cette lettre doit en outre indiquer que le changement est approprié compte tenu de la déclaration sous serment faite à l'appui de la demande initiale.

Changement des prénoms

En plus de la modification de la mention du sexe, vous pouvez demander la modification d'un ou de plusieurs des prénoms de la personne visée par la demande pour refléter sa nouvelle identité de genre. Par contre, vous ne pouvez pas demander le changement de son nom de famille au moyen de la demande de changement de la mention du sexe. Dans ce cas, vous devez effectuer une demande de changement de nom. Communiquez avec nous pour connaître la démarche à effectuer.

Modification des actes d'état civil

La modification de la mention du sexe et, le cas échéant, des prénoms de la personne visée par la demande sera apportée à son acte de naissance et, s'il y a lieu, à son acte de mariage. Si la personne visée par la demande a changé un ou plusieurs de ces prénoms et qu'elle a des enfants, la modification de ce ou ces prénoms sera également apportée à leur acte de naissance.

Personne née hors du Québec

Si la personne visée est née hors du Québec et que sa naissance n'est pas inscrite au registre de l'état civil, vous devez d'abord demander au Directeur de l'état civil qu'il insère son acte de naissance au registre afin qu'il puisse traiter sa demande de changement de la mention du sexe. Dans ce cas, il faut remplir le formulaire *Demande d'insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte d'état civil fait hors du Québec*. Le formulaire est disponible à l'un de nos comptoirs de services, sur notre site Internet ou en communiquant avec nous. Ce formulaire ainsi que les documents exigés doivent être transmis dans la même enveloppe que la demande de changement de la mention du sexe.

Que devez-vous remplir?

Les documents suivants doivent être remplis :

- formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur*;
- annexe – *Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe*;
- annexe – *Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement de la mention du sexe ou de nom d'une personne de moins de 18 ans*;
- annexe – *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou son tuteur*.

N'oubliez pas de joindre à votre demande tous les documents correspondant à votre situation énumérés dans l'annexe *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou son tuteur*. L'omission d'un document pourrait entraîner un retard ou le rejet de la demande.

Coûts de traitement

Les frais exigibles pour le traitement d'une demande de changement de la mention du sexe ou pour obtenir un certificat de changement de la mention du sexe sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces tarifs sont ceux en vigueur jusqu'au 31 mars 2019.

Demande	Tarif
Changement de la mention du sexe	138,00 \$
Délivrance d'un certificat supplémentaire *	11,20 \$

* Un certificat de changement de la mention du sexe ou un certificat de changement de la mention du sexe et de nom est délivré au demandeur lorsque le Directeur de l'état civil rend une décision favorable. Si vous désirez obtenir un certificat supplémentaire, vous devrez ajouter la somme à payer pour la délivrance du certificat à la somme totale à payer.

Le délai de traitement d'une demande de changement de la mention du sexe est généralement de 90 jours ouvrables si votre dossier est complet au moment de la réception de la demande.

Décision rendue par le Directeur de l'état civil

Après l'étude de la demande de changement de la mention du sexe, le Directeur de l'état civil rend une décision écrite dans laquelle il explique les raisons de son autorisation ou de son refus. Cette décision est communiquée au demandeur.

Seul le tribunal peut réviser la décision rendue. Si une personne n'est pas satisfaite de la décision rendue par le Directeur de l'état civil, elle pourra présenter au tribunal, dans les 30 jours suivant la réception de la décision, une requête dans le but de la faire réviser.

À l'expiration du délai de 30 jours, si la décision du Directeur de l'état civil est favorable et qu'aucune requête dans le but de la faire réviser n'est présentée au tribunal, le changement prend effet. Le Directeur de l'état civil transmet à la personne visée par la demande un certificat de changement de la mention du sexe ou un certificat de changement de la mention du sexe et de nom.

Consentement de la personne de 14 à 17 ans

Une demande de changement de la mention du sexe concernant une personne de 14 à 17 ans ne peut être présentée par un de ses parents ou son tuteur que si cette dernière consent à la demande. En signant à l'endroit prévu à la section 6 du formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur*, la personne visée par la demande confirme qu'elle a pris connaissance de la demande et qu'elle y consent.

Déclaration sous serment

Votre demande doit faire l'objet d'une déclaration sous serment de votre part, à la section 7 du formulaire. Au Québec, une déclaration sous serment doit être faite devant un commissaire à l'assermentation ou l'une des personnes autorisées à recevoir les serments (exemples : un juge de paix, un avocat, un notaire, un greffier d'une cour de justice ou son adjoint, un maire, un conseiller, un greffier ou un secrétaire-trésorier d'une municipalité, le secrétaire général, un secrétaire général adjoint ou un secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale du Québec). La personne qui vous fait prêter serment ne doit pas être votre père, votre mère, votre sœur, votre frère, votre conjoint ou votre enfant.

Le service d'assermentation est offert gratuitement dans les bureaux de Services Québec et du Directeur de l'état civil.

Pour en savoir plus sur les commissaires à l'assermentation, pour en trouver un ou pour vérifier si un commissaire est autorisé à faire prêter serment à une date ou dans un district judiciaire précis, vous pouvez consulter le site Internet du Registre des commissaires à l'assermentation, à l'adresse ci-dessous, ou communiquer par téléphone avec le ministère de la Justice du Québec, à l'un des numéros ci-dessous. S'il vous est difficile de trouver un commissaire à l'assermentation ou si vous êtes domicilié hors du Québec, vous pouvez aussi communiquer avec nous.

Site Internet : www.assermentation.justice.gouv.qc.ca

Téléphone : Québec : 418 528-5761

Montréal : 514 864-5761

Ailleurs au Québec : 1 855 297-5761

Téléimprimeur (ATS) : 514 864-9373

Transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement

Lorsque le changement de la mention du sexe et, le cas échéant, de prénom prend effet, il est de votre responsabilité de faire modifier dans les ministères et organismes où la personne visée a un dossier, le prénom ou la mention du sexe inscrit à celui-ci. Dans ces démarches, il faudra généralement fournir comme preuve du changement un certificat de changement de la mention du sexe et de nom et un nouveau certificat de naissance. Le Directeur de l'état civil peut toutefois aviser pour vous certains ministères et organismes du changement et vous éviter d'avoir à fournir ces documents. Pour ce faire, vous devez remplir l'annexe *Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement de la mention du sexe ou de nom* joint à la demande de changement de la mention du sexe. Ce formulaire présente la liste des ministères et organismes de même que des programmes visés par ce service.

Cette communication de renseignements se fait dans le cadre d'ententes avec des ministères et organismes qui autorisent le Directeur de l'état civil à leur communiquer les renseignements nécessaires à l'application des lois et programmes qu'ils administrent. Ces ententes prévoient des modalités qui respectent les lois applicables, notamment quant à la protection des renseignements personnels. Pour obtenir des renseignements complémentaires ou pour avoir accès aux renseignements qui visent la personne visée ou les faire corriger, communiquez directement avec le ministère ou l'organisme visé.

Quels documents nous permettent d'établir l'identité d'une personne?

Le Directeur de l'état civil applique des mesures de sécurité afin d'établir avec exactitude l'identité du demandeur et de la personne visée par la demande. À cette fin, les documents mentionnés ci-dessous doivent être joints à la demande.

- un document d'identité valide avec photo pour le demandeur et la personne visée par la demande;
- deux preuves d'adresse de domicile pour le demandeur (une seule preuve d'adresse de domicile est exigée pour la personne née au Québec, mais qui n'y est plus domiciliée).

Liste des documents acceptés

Seuls les documents d'identité et preuves de domicile mentionnés ci-dessous sont acceptés. **S'il vous est impossible de fournir un tel document, communiquez avec nous** afin de déterminer la meilleure solution correspondant à votre situation.

Un document d'identité valide avec photo et signature

- Permis de conduire
Le permis de conduire est accepté comme document d'identité **seulement s'il n'est pas présenté comme preuve de domicile.**
- Carte d'assurance maladie
- Passeport canadien ou étranger
- Certificat de statut d'Indien

Deux preuves d'adresse de domicile

Vous pouvez présenter **deux documents** semblables ou distincts à condition que l'un des documents présentés soit daté d'au plus **un mois** et le deuxième document d'au moins **douze mois** à compter de la date de présentation de votre demande au Directeur de l'état civil.

- Permis de conduire
Le permis de conduire est accepté comme preuve de domicile **seulement s'il n'est pas présenté comme document d'identité avec photo.**
- Correspondance postale gouvernementale
- Facture d'une entreprise de fourniture d'énergie, de services téléphoniques ou de câblodistribution
- Relevé d'emploi ou bulletin de paie
- Certificat ou relevé d'assurance habitation ou automobile
- Relevé bancaire

Validité des documents

Tous les documents transmis doivent être en vigueur ou respecter la période de validité précisée. La validité du document est déterminée d'après la date de réception de la demande par le Directeur de l'état civil. Il faut obligatoirement nous transmettre des photocopies et non les documents originaux.

Recto verso d'un document

N'oubliez pas d'inclure la photocopie du verso d'un document lorsque cela s'avère nécessaire, notamment lorsqu'un changement d'adresse y est inscrit.

Qualité des photocopies

Tous les documents photocopiés doivent être lisibles.

Langue des documents

Si le document exigé est rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais, joignez une traduction française effectuée ou certifiée conforme par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Pour joindre l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Site Internet : www.ottiaq.org

Courriel : info@ottiaq.org

Protection des renseignements personnels



Les renseignements recueillis dans ce formulaire sont utilisés seulement pour traiter votre demande. L'omission de les fournir peut entraîner un retard ou le rejet de votre demande. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant ou les faire corriger. Les renseignements personnels ne sont communiqués à un autre organisme que dans le cas où cette divulgation est permise par la loi.


Mode de paiement

À un comptoir de services

Argent comptant, carte de débit (Interac), carte de crédit, chèque, mandat postal, mandat bancaire.

Par la poste

Carte de crédit, chèque, mandat postal, mandat bancaire.

Cartes de crédit acceptées : **VISA** Visa  MasterCard

Chèque

- Chèque libellé à l'ordre du **Directeur de l'état civil**.
- Aucun chèque postdaté accepté.

Mandat postal ou bancaire

- Mandat libellé à l'ordre du **Directeur de l'état civil**.

Comment transmettre cette demande?



À un comptoir de services

Québec

Rez-de-chaussée
2535, boulevard Laurier

Montréal

RC 01
2050, rue De Bleury

Vous pouvez déposer votre demande de changement de la mention du sexe **uniquement** dans les bureaux du Directeur de l'état civil.



Par la poste

Direction des modifications aux actes et
du registre des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6

Pour nous joindre



Par téléphone

Québec : 418 644-4545
Montréal : 514 644-4545
Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545

Par téléimprimeur (ATS)

1 800 361-9596



Par la poste

Direction des modifications aux actes et
du registre des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6



Par courriel

etacivil@dec.gouv.qc.ca

Site Internet

www.etacivil.gouv.qc.ca